

**PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement*

---

Arrêté préfectoral  
portant prolongation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
concernant le projet de réalisation d'une résidence sociale à destination de travailleurs migrants  
et d'un foyer de jeunes travailleurs  
sur les parcelles situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin  
à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris  
officier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les chapitres I et II du titre I du livre V de la deuxième partie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-01-30-001 du 30 janvier 2017 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de réalisation d'une résidence sociale à destination de travailleurs migrants et d'un foyer de jeunes travailleurs sur les parcelles situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin à Paris 18ème arrondissement ;

Vu la demande exprimée par courrier du 13 mars 2017 de Monsieur Pierre COLBOC, commissaire enquêteur qui souhaite la tenue d'une réunion d'information et d'échanges avec le public ;

Considérant qu'il convient de prolonger l'enquête publique sur le projet susvisé afin qu'une réunion d'information et d'échanges avec le public puisse se dérouler dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1** - L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de réalisation d'une résidence sociale à destination de travailleurs migrants et d'un foyer de jeunes travailleurs sur les parcelles situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, au profit de la Ville de Paris, initialement prévue du 27 février au 17 mars 2017 inclus, à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, est prolongée **jusqu'au vendredi 24 mars 2017, à 17h.**

Durant cette période de prolongation, le public pourra continuer de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet suivant les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé.

**ARTICLE 2** – Une réunion d'information et d'échanges avec le public se tiendra le mardi 21 mars 2017, à 19 heures, salle des mariages, à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 1 place Jules Joffrin.

**ARTICLE 3** - Un avis au public faisant connaître les conditions de cette prolongation d'enquête sera publié par voie d'affiches à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. L'exécution de cette formalité sera justifiée par un certificat de la Maire de Paris.

Un avis au public sera également publié dans deux journaux régionaux ou locaux.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé à l'affichage du même avis visible de la voie publique sur place et au voisinage de l'opération.

**ARTICLE 4** - Les frais d'affichage et de publication de cette prolongation d'enquête seront à la charge de la Ville de Paris.

**ARTICLE 5** -Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, la maire de Paris et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet :

[www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Paris le **13 MARS 2017**

Le directeur régional et interdépartemental adjoint  
de l'équipement et de l'aménagement  
de la région d'Île-de-France,  
directeur de l'unité départementale de Paris

  
Raphaël HACQUIN